Image not found or type unknown

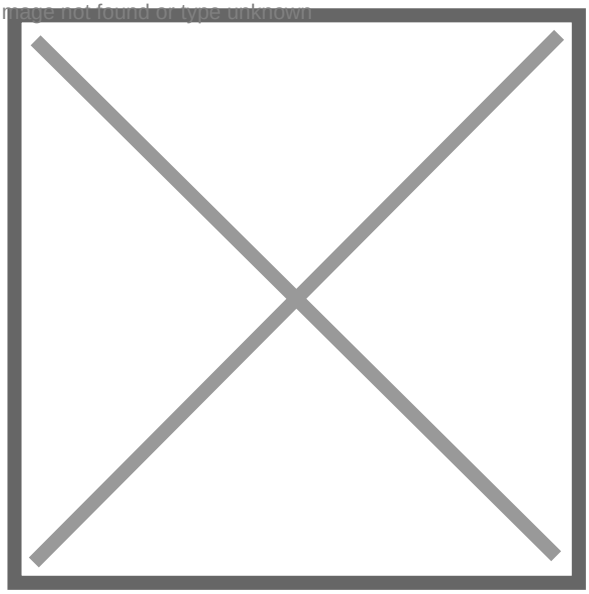

Mon conjoin a quitté le domicile

Par **celine9580**, le **08/05/2009** à **13:31**

Bonjour,
je suis actuellement locataire d'un studio sur bezons, je l'ai loué avec mon ami, mais il est parti donc je me retrouve toute seul avec le loyer et pour linstant sans ressouce mais avec une embauche pour le mois de juin. Jaimerai le dire a l'agence. Donc je voudrai savoir si l'agence immobiliere a le droit de me mettre dehors le faite que je nai pas de ressource pour linstant?
merci

Par **Paula**, le **09/05/2009** à **10:17**

Bonjour,

Si votre ami était également titulaire du bail, avec vous-même, il doit continuer à régler les loyers car la clause de solidarité doit apparaître sur le bail. En principe elle y est toujours. Vérifiez.

A défaut et puisque vous avez une embauche prochainement, voyez avec l'Agence si elle accepterait un petit retard de paiement de loyer.

Très cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés